



RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

KIOSQUES

Les kiosques bénéficient d'un espace de 100 pi² et sont installés rue Sainte-Catherine entre les rues Saint-Hubert et Papineau. Un groupe désirant occuper un espace double ou d'une plus grande superficie doit en faire la demande au comité organisateur et acquitter les frais associés.

AMÉNAGEMENT DES KIOSQUES

Les groupes louant un espace doivent assumer les coûts associés à l'aménagement de l'espace utilisé. Les groupes utilisant leur propre marquise ou tente doivent obligatoirement se munir de blocs d'ancrage, soit un pour chaque patte, et devront également présenter une preuve qu'elles ont été ignifugées dans les douze (12) mois précédant l'événement.

ÉLECTRICITÉ

Aucun point de ravitaillement à l'électricité n'est fourni par Fierté Montréal. Il est de la responsabilité du groupe locateur de faire les démarches pour prendre une entente avec un commerce environnant afin d'obtenir de l'électricité. Lorsqu'il y a une entente avec un commerce pour un branchement électrique, celui-ci doit être effectué par l'arrière (ne pas traverser la rue) et tout fil doit être collé au sol avec un ruban adhésif.

HEURES D'OPÉRATIONS

La journée communautaire débute à 11 h et se termine à 17 h. Nous demandons à tous les groupes d'avoir terminé le montage du kiosque à 10 h 45 et de ne rien ranger avant 17 h.

COLLECTE DE FONDS

Les groupes pourront vendre des produits, à l'exception de tout produit alcoolisé et de toute nourriture cuite sur place, afin de leur permettre de recueillir des fonds pour leur organisation. Toutefois, Fierté Montréal se réserve le droit de refuser la vente de certains articles. Ce refus pourrait survenir pour des questions de concurrence avec certains commerces avoisinants, la nature du produit ou par la demande explicite du promoteur de la rue, soit la SDC du Village. C'est pourquoi il est préférable d'aviser Fierté Montréal afin d'éviter de fâcheux problèmes.

REMBOURSEMENT

Aucun remboursement des frais d'inscription à la journée communautaire.

POLITIQUE DE NON-DISCRIMINATION

Fierté Montréal s'est doté d'une politique d'inclusion. Les groupes locateurs doivent obligatoirement adhérer aux principes suivants : Fierté Montréal soutient l'accès à l'égalité et interdit toute discrimination concernant l'origine ethnique ou nationale, les croyances, la couleur, les convictions religieuses ou politiques, l'orientation sexuelle, la langue, le sexe, l'âge, le revenu, l'identité sexuelle ou le fait d'avoir une incapacité, d'être séropositif(ve) ou atteint-te du sida.

Fierté Montréal se réserve le droit de refuser toute entente ne respectant pas les valeurs ou la mission de l'organisme. Les groupes véhiculant du racisme, de la xénophobie, de l'homophobie, de la lesbophobie, de la transphobie ou faisant la promotion de conflits géopolitiques et religieux seront automatiquement refusés et ne pourront participer à la journée communautaire ni au défilé de la Fierté.

TOUTE PARTICIPATION À LA JOURNÉE COMMUNAUTAIRE EST SUJETTE À L'APPROBATION DU COMITÉ ORGANISATEUR DE FIERTÉ MONTRÉAL.